

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES

*Direction interdépartementale
des routes Atlantique
Direction de l'Exploitation*

Nos réf. :
Vos réf. : courrier du 12/11/2007
Affaire suivie par : Alain GUESDON
Tél. : 05 56 13 82 03 – Fax : 05 56 55 70 51
Courriel : alain.guesdon@equipement.gouv.fr

Bordeaux, le 11 JAN. 2008

**Le Directeur Interdépartemental des
routes Atlantique**
à

Direction Générale des Routes
Monsieur Patrice PARISE
Arche de la Défense
92055 LA DEFENSE

Objet : Rapport d'enquête technique sur l'accident de poids lourds du 24 juillet 2006 à Reignac (RN.10)

Pour faire suite à votre rapport du 12 novembre 2007, et à ses recommandations, je fais engager les actions suivantes :

- L'établissement avant fin février 2008 de consignes d'intervention aux responsables d'astreinte, hiérarchisant les tâches avec priorité à l'information des usagers et à la protection de la zone accidentée.
- La mise en place pour 2008, sous l'autorité des Préfectures concernées, d'un dispositif de dépannage agréé sur la RN.10 entre Poitiers et Saint-André de Cubzac.
Cette proposition a reçu l'avis favorable des Préfectures précitées et ce travail est d'ores et déjà engagé en Charente.
- La mise en place d'un plan de coupure de la RN.10 pour définir au préalable les déviations en cas d'accident.
- La mise en oeuvre de protocoles gestionnaires (forces de l'ordre, forces de secours) pour préciser le qui fait quoi et les méthodes d'intervention sur accidents.

Copie : SPR
District Angoulême
CGPC/BEATT

- L'étude de dispositifs d'exploitation dynamiques sur la RN.10 pour améliorer l'information des usagers et disposer d'outils de gestion de trafic.

Pour les trois dernières actions, celles-ci nécessitent un travail d'études et de mise au point conséquent, et ne pourront être opérationnelles immédiatement : l'échéance de fin 2009 pour les plans de déviation, les protocoles et la production d'un APS d'exploitation me paraît envisageable.

Le Directeur Interdépartemental des Routes Atlantique

Xavier DELEBARRE